

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 05583 - PV 00288/97

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

ANALYSE ET REFERENCES :

N A T U R E : OBSERVATION PHENOMENE O.V.N.I.
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES 13

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du C.P.P.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à _____ au bureau de notre unité, entendons:

qui déclare le quatorze février mil neuf cent quatre vingt dix sept à dix huit heures et deux minutes.

-- Ce jour, je me présente dans vos locaux afin de vous signaler des faits que j'ai constaté le 13 février 1997 à 22 heures 48.

-- En effet, je venais de rentrer à mon domicile à CHATEAUNEUF LES MARTIGUES 13 et, alors que je me trouvais dans mon jardin, j'ai observé le ciel comme il m'arrive de le faire souvent dans la direction du sud, vers la mer. Cela devait être situé en LE ROUET et CARRY LE ROUET.

-- Ma visée surplombait le plateau de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, altitude 100 mètres, position d'observation 50 mètres vis à vis de la mer. Mon angle d'observation était nettement au dessus du plateau soit angle aproximatif, en pointant avec mon bras, 35° à 45°.

-- Il était très exactement 22 heures 48 lorsque j'ai aperçu un trait lumineux d'une longueur qu'il m'a semblé être de 2 à 3 mètres en fonction de ma distance d'observation, de couleur ambre terne sur fond bleu nuit, se déplacer dans la direction SUD-NORD. J'étais face à ce phénomène et la vitesse me semblait faible. Ce trait s'est mis brusquement à zigzaguer avec une vitesse très rapide à angle vif avec des retours en arrière sur axe différent. Par la suite, ce phénomène est revenu vers le nord à allure lente quand un deuxième trait lumineux identique venant d'EST-SUD-EST est apparu, rejoignant le premier tout en gardant un espace.

-- Les deux traits ont semblé "jouer" ensemble c'est à dire qu'ils se rapprochaient et s'éloignaient à plusieurs reprises latéralement à ma position à vitesse très rapide.

-- Par la suite, ces deux traits lumineux, ayant pris une distance entre eux stable de formation, sont repartis vers le SUD avec une vitesse identique à celle observée lors de la première observation, soit lente.

-- Je pense que le phénomène que j'ai observé était situé au-delà de la côte bleue. Il m'a semblé que ce manège a duré entre 30 et 40 secondes. Je n'ai pas la personne entendue

L'enquêteur

1 M. le préfet à MARSEILLE 13

Date de clôture

Transmis le

14/02/1997

1 Au Général Commandant la région
Aérienne à AIX EN PROVENCE 13

par

L'adjutant-chef

2 D.G.C.N. Section renseignements à
PARIS 75

ou

1 Archives

Signature

Signature et cachet

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 05583 - PV 00288/97

01 2

eu le temps de prévenir un membre de ma famille pour qu'il voit le phénomène avec moi, ni de prendre un appareil photographique.-----
 -- Hier soir, le temps était nuageux (Nuages en bandes moutonneuses espacées parallèles laissant voir des morceaux de ciel bleu nuit.)-----
 -- En aucun cas mon observation n'a été obstruée par les nuages.-----
 -- Il y avait du vent SUD-EST NORD-OUEST. J'estime la vitesse à au moins 10 noeuds mais comme le phénomène s'est passé en altitude, à savoir au niveau Altocumulus léger, je peux me tromper.-----
 -- La lune était pleine, très blanche et très lumineuse et était positionnée à environ 02 heures si je pointe ma montre à midi au sud en direction du phénomène.-----
 -- J'ai pensé sur le moment à un phénomène d'optique ou de réflexion de lumière sur les nuages mais vue la couleur concrète sur le bleu nuit du ciel et le deuxième phénomène ayant rejoint le premier observé, cela annule mon hypothèse.-----
 -- Il ne s'agit pas d'un avion. Je fais la différence car je suis moi-même pilote d'hélicoptère et d'avion (Carte de Pilote Stagiaire

-- ,l'ai fait II ans de bureau d'étude, 12 ans d'essais en vol à _____ à MARIGNANE non navigant et actuellement je suis technicien système _____ au bureau d'étude.-----

-- Si cela avait été un avion, j'aurais aperçu, en fonction de ses évolutions, le flash rouge, vert ou blanc. Là, dans le cas présent, il s'agissait toujours de la même couleur ambre terne (Non éclatant).-----

-- à 22 heures 54, j'ai appelé ma fille _____ pour observer un éventuel renouvellement du phénomène mais sans succès. Par contre, à cette heure là, toujours j'ai vu un avion voler à haute altitude qui volait à "II heures" sur ma montre, toujours par rapport à la position de ce que j'avais observé à "midi". Il volait direction SUD-OUEST NORD-EST. Il est probablement passé à la verticale de l'aéroport de MARIGNANE 13, Je n'ai vu de cet avion que le flash rouge (soit: aile gauche) et le flash blanc (Queue).-----

-- Je n'ai pas réobservé de phénomène identique. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un missile car j'ai déjà vu des tirs de système AIR-SOL et AIR-AIR de nuit; Ils n'ont pas le même comportement en vol. Il y a peu de variation de direction aussi bien en site qu'en gisement.-----

-- Il ne s'agissait pas non plus "d'étoiles filantes".-----
 le quatorze février mil neuf cent quatre vingt dix sept à 19 heures 30 -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
 La personne entendue L'endivêtu

PIECE JOINTE : Cartes d'indication approximatives des lieux.

La personne entendue

L'enquêteur

ENQUETE

Le 14 février 1997, une patrouille de notre unité, lors du service, effectue une enquête de voisinage au sein de la commune de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES 13, Cette dernière ne recueille aucune déclaration similaire à celle de Mr

Nous prenons contact par téléphone avec la tour de contrôle de l'aéroport de MARIGNANE 13 qui nous indique n'avoir eu aucun fait de ce type signalé dans la nuit du 13 au 14 février 1997.

Nous prenons également attache avec le sémaphore Cap Couronne à MARTIGUES 13, qui nous indique n'avoir été informé d'aucun phénomène en mer par un navire et ne pas avoir été averti ce soir là, d'éventuels exercices militaires en mer par la marine nationale.

Enfin, nous nous renseignons auprès de la gendarmerie de 13 dans le but de savoir si un établissement quelconque - Bar restaurant dancing etc...- utiliserait la nuit un laser. La réponse est négative.

Nous signalons par ailleurs qu'à cette période de l'année, une mission de la NASA effectuait des réparations sur le télescope HUBBLE.

En conséquence, au vu du peu d'élément que nous possédons afin d'identifier le phénomène observé par Mr ou dans donner une explication rationnelle, nous transmettons en l'état le présent procès-verbal aux différents services concernés.

A le 16 février 1997 à 11 heures 30.